



HAL
open science

Nationalisme méthodologique

Speranta Dumitru

► **To cite this version:**

Speranta Dumitru. Nationalisme méthodologique. Patrick Savidan. Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale, Presses Universitaires de France, pp.1143-1150, 2018, 978-2-13-062425-7. hal-01900316

HAL Id: hal-01900316

<https://hal.science/hal-01900316>

Submitted on 21 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dumitru, S. 2018. Nationalisme méthodologique. In P. Savidan (dir.) *Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale* pp.1143-1150. Paris: PUF.

NATIONALISME METHODOLOGIQUE

Le nationalisme méthodologique est la tendance à prendre l'Etat-nation pour l'unité naturelle de l'analyse des phénomènes sociaux. Cette tendance a été d'abord identifiée en sociologie avant d'être observée dans l'ensemble des sciences sociales. Le sociologue Herminio Martins, qui a utilisé le terme pour la première fois, y voyait ce « présupposé général – soutenu par une grande variété de chercheurs de toute orientation sociologique – qui consiste à considérer la "société inclusive" ou "totale", en effet l'État-nation, comme la norme, l'unité optimale ou même maximale de l'analyse sociologique » (Martins 1974, 276).

Le nationalisme méthodologique est source de biais et de distorsions. Pour le comprendre, imaginons qu'on découvre dans un grenier une riche correspondance. Devant un amas d'enveloppes timbrées, le premier réflexe pourrait être de les classer selon le pays d'expédition du timbre. Mais une telle méthode ne faciliterait en rien la compréhension des significations de la correspondance. Elle serait plutôt une source de distorsion, en réduisant la variété des relations personnelles, commerciales, politiques ou professionnelles que recèlent ces lettres à de simples relations entre services postaux. Martin Shaw (2000), qui est l'auteur de cette analogie, juge qu'une grande partie des sciences sociales procède davantage à la manière d'un philatéliste lorsqu'elle s'emploie à collectionner des formes nationales distinctes : les relations industrielles japonaises, le marché de travail allemand, les inégalités françaises, le système de classes britannique etc. Ce réflexe méthodologique nuit à la production des connaissances.

Les questions de justice distributive sont biaisées de la même manière. Pour évaluer la profondeur et l'étendue du biais, distinguons d'abord entre trois versions de nationalisme méthodologique.

TROIS VERSIONS DE NATIONALISME METHODOLOGIQUE

Il existe principalement trois critiques distinctes du nationalisme méthodologique, que nous pouvons appeler « stato-centriste », « groupiste » et « territorialiste » (Dumitru 2014). Faillir à les distinguer revient à reprendre à son compte la définition que l'Etat se donne de lui-même, à savoir une conjonction de trois éléments qu'il considère comme indissociables : une organisation des pouvoirs, s'exerçant sur une population et sur un territoire. Les trois versions du nationalisme méthodologique correspondent chacune à l'un de ces éléments et peuvent être dissociés. Analysons-les séparément.

Le stato-centrisme est l'inclination à accorder une prééminence injustifiée à l'État-nation. Les critiques du nationalisme méthodologique ont montré que l'Etat devenait la « pierre angulaire » de l'analyse sociale (Beck 2003) mais aussi le mode d'organisation politique moderne par excellence (Chernillo 2011). Cette prééminence obscurcit l'existence d'autres formes d'organisation politique et limite la capacité à en imaginer d'autres.

Le stato-centrisme est difficile à contourner. D'une part, parce que les dictionnaires définissent désormais l'adjectif « politique » comme « relatif à l'État », « ce qui relève de l'exercice du pouvoir de l'État ». D'autre part, parce que les théories politiques normatives viennent légitimer, à divers degrés, le stato-centrisme. Même les théories libertariennes, réputées pour leur contestation de l'État, défendent un *Etat* minimal. La plupart des valeurs politiques et des idéaux sociaux sont aujourd'hui vus comme dépendant de l'État : la liberté et l'égalité, la justice sociale et mondiale, l'ordre et le respect de la loi (l'État de droit). Le droit est défini comme l'ensemble de normes produites et hiérarchisées par l'État, une vision du droit que John Griffith (1986) a appelée « centralisme juridique » par opposition au « pluralisme juridique », c'est-à-dire de la présence dans une même société, ou sur un même territoire, de plusieurs systèmes de normes. Le stato-centrisme est un présupposé qui met l'État-nation au centre de nombreuses approches, sans envisager l'existence des modes d'organisation alternatifs.

Le groupisme a été défini par Roger Brubaker (2002) comme « la tendance à considérer les groupes comme distincts, clairement différenciés, homogènes à l'intérieur et délimités à l'extérieur ». Les exemples plus saillants sont les groupes construits comme ethniques, raciaux ou nationaux, souvent considérés comme « des entités substantielles, qui ont des intérêts et qui agissent ».

Le présupposé groupiste est, lui aussi, profondément ancré. D'une part, il est fréquemment exprimé dans les débats publics par des formules telles que « les Français pensent ceci... » ou « le peuple veut cela ». D'autre part, le groupisme que sous-tend la notion de « peuple » est surchargé de significations. Andreas Wimmer and Glick Schiller (2003) ont montré que le nationalisme modern fusionne quatre significations du mot « peuple » en un seul concept. Il s'agit du 1) peuple défini comme entité souveraine ; 2) du peuple comme ensemble de citoyens d'un Etat égaux devant la loi ; 3) du peuple vu comme groupe à solidarité obligatoire, un type de famille étendue qui tient ensemble grâce à des obligations d'assistance réciproque ; 4) du peuple pensé comme une communauté ethnique unie par un destin commun et une culture partagée.

Le territorialisme est la tendance à imaginer le monde comme un ensemble de conteneurs différents et juxtaposés (Agnew 2014). Jan Aart Scholte a forgé l'expression « territorialisme méthodologique » pour critiquer la manière de « formuler des concepts, poser des questions, construire des hypothèses, collecter et interpréter les preuves, tirer des conclusions, dans un cadre spatial qui est complètement territorial » (Scholte 2000, 66). La méthode territoriale représente l'espace comme une étendue homogène bordée de frontières. C'est une façon de « voir comme un État » qui contemple sa juridiction : l'ensemble des points entre les frontières y sont considérés de façon égale.

Le présupposé territorialiste est largement partagé. D'une part, il est profondément ancré dans les langages ordinaires, où les déictiques « ici/ailleurs », « chez nous/chez vous », dont le sens dépend habituellement du contexte de l'énonciation, désignent désormais des territoires nationaux (Dumitru 2015). D'autre part, les sciences sociales endossent et renforcent la polarisation intérieur/extérieur, national/international en construisant des savoirs distincts pour les « conteneurs » et leur rapports. Cette représentation est projetée sur des pratiques sociales ou culturelles qui acquièrent une étendue spatiale, le plus souvent, nationale (la littérature japonaise, le ski français), parfois régionale (la cuisine asiatique, la chanson africaine). Or,

vouloir construire et situer des phénomènes dans des conteneurs nationaux ou régionaux c'est fournir une information biaisée sur leur dimension spatiale.

Pourquoi les sciences sociales ont-elles tendance à endosser la façon dont l'Etat représente le monde, à « voir comme un Etat » ? Les critiques du nationalisme méthodologique l'expliquent par le contexte de naissance de la sociologie qui accompagne, à la fin du XIXe siècle, la construction des Etats-nations. L'objet de la sociologie désigne alors la société de l'Etat-nation. Les autres sciences sociales apparaissent dans le cadre national et leur dépendance matérielle de l'Etat oriente les recherches. Les données statistiques qu'elles utilisent sont, jusqu'à aujourd'hui, principalement produites à la commande et pour les besoins de l'Etat. La définition des variables mesurées varie d'un Etat à l'autre et rend les résultats difficilement comparables. En matière d'inégalités, toutefois, des progrès vers l'harmonisation ont été faits : est-ce une bonne nouvelle pour la justice distributive ?

UNE JUSTICE DISTRIBUTIVE BIAISEE

Le nationalisme méthodologique biaise, à différents degrés, les théories de la justice distributive. Plus une théorie est méthodologiquement nationaliste, plus elle sape son argument fondé sur la justice. La théorie de John Rawls (1971) est un bon exemple car elle endosse les trois présupposés du nationalisme méthodologique.

Premièrement, la théorie rawlsienne est stato-centriste en ce qu'elle affirme que l'objet premier de la justice est la « structure de base de la société ». Par cette expression peu usitée, Rawls entend « les principales institutions sociales » à savoir « la constitution politique et les principales structures socio-économiques ». Rawls met ainsi l'Etat, sans le nommer, au centre de sa conception de la justice. Deuxièmement, la théorie est groupiste : ses « citoyens » sont un groupe clairement différencié d'autres groupes humains. Les liens de l'engagement dans le groupe doivent être aussi puissants que s'ils résultaient d'une obligation contractuelle. Le contenu du contrat fait objet de choix, mais le fait de contracter avec les membres du groupe est obligatoire car on entre dans la société à la naissance et on en sort à la mort. Les contractants sont des « chefs de famille » dont l'ensemble des descendants continueront à appartenir au groupe éternellement. La fiction du contrat est censée pouvoir attacher ensemble toutes les générations futures. Troisièmement, le territorialisme est moins visible, mais il est sous-entendu. Le territoire est « bien-défini » et la juridiction sans issue. La participation à la fondation des institutions est parfois justifiée par la reconnaissance que la domination de l'Etat sur un territoire affecte les perspectives de vie des citoyens.

Brian Barry sera le premier à critiquer Rawls pour son nationalisme méthodologique, à savoir pour « le fait que les Etats ne soient pas les unités à l'intérieur desquelles les principes de la justice doivent opérer ». A la lumière des inégalités globales, « la question de la distribution entre les sociétés écrase et rend relativement insignifiante toute question sur la distribution à l'intérieur d'une société ». Et cela est vrai, selon Barry, quel que soit le contenu des principes de la justice, « que nous remplacions le maximin, par l'égalité, par la maximisation du bien-être moyen ou par quel qu'autre cocktail pluraliste de principes que ce soit » (Barry 1973, 129).

Le débat avec Barry, et avec d'autres qui l'ont suivi, montre qu'un nationalisme méthodologique fort sape l'argument fondé sur la justice distributive. On peut énumérer trois raisons à l'appui. La première est que le monde réel apparaît plus juste que le monde idéal défendu par une théorie de la justice nationaliste. En effet, Rawls considère que « les peuples » peuvent prétendre à des droits égaux, mais non à l'assistance, à l'exception des cas de catastrophe naturelle. Cette position rappelle davantage les débuts du XIXe lorsque les Etats-Unis avaient aidé ponctuellement le Venezuela frappé par un séisme, plutôt que la fin du XIXe siècle lorsqu'ils introduisent, dans les années 1890, une aide alimentaire systématique, notamment à l'Amérique Latine. Au temps où Rawls élaborait sa théorie de la justice, les Etats membres de l'OCDE avaient déjà commencé à coordonner leurs efforts en matière d'aide au développement et dès 1970, à la recommandation des Nations Unies, ils s'étaient fixé comme cible d'y consacrer, chaque année, une proportion de 0,7% du PIB.

La deuxième raison est que la « citoyenneté » explique trois quarts des inégalités globales. L'économiste Branko Milanovic a calculé la rente que les citoyens tirent du simple fait d'être nés dans un pays (et d'être forcés d'y vivre). S'il est évident que les plus pauvres des pays riches sont plus riches que les citoyens des pays pauvres, comment calculer ce « bonus » hérité par naissance ? Pour cela, Milanovic a repris les données sur les revenus des ménages de 118 pays et les a réordonnées par percentile à l'échelle globale: le Congo est le plus pauvre. Il a alors calculé le « bonus citoyenneté » pour chaque pays, c'est-à-dire le gain de revenu dû au simple fait d'être né dans un pays, comparé au fait d'être né au Congo. Si la « loterie de la naissance » lui est favorable, une personne augmente son revenu moyen de 9.200% lorsqu'elle naît aux Etats-Unis, de 7.100 % lorsqu'elle naît en Suède et de 300 % lorsqu'elle naît au Yémen (Milanovic 2016, 133). Ces calculs sapent la portée nationale de l'argument de l'égalité des chances qui justifie la redistribution par le fait que les inégalités résultant de la « loterie de naissance » sont injustes.

Troisièmement, les croyances de type « les inégalités sont toujours injustes » sont ébranlées et nécessitent de nombreuses spécifications pour être gardées. Si le niveau d'inégalité à l'échelle globale est beaucoup plus important, mais que la justice n'exige pas d'y remédier, pour quelle raison devrait-on s'occuper d'une inégalité moins marquée, à l'échelle nationale ? De la même façon, la « priorité accordée aux plus désavantagés » par la théorie de Rawls apparaît comme une formule incongrue. En 1968-1971, au temps où Rawls rédigeait son livre, la famine du Sahel tuait un million de personnes. Pour que la formule « les plus désavantagés » ait un sens à l'échelle nationale, tout l'arsenal du nationalisme méthodologique doit être mobilisé.

Or, plus on s'emploie à légitimer le nationalisme méthodologique, plus on affaiblit les arguments fondés sur la justice. Le contraste avec la théorie de Peter Singer est saisissant. A l'heure où Rawls publiait son livre, une autre famine éclate et tuera un million de personnes au Bangladesh. Singer rédige un article sur les exigences éthiques et reconnaît que « les gens peuvent soutenir toutes sortes de positions excentriques » pour nier le fait que mourir d'inanition soit un mal en soi. Son principe de justice est simple : « s'il est dans notre pouvoir d'empêcher qu'un mal advienne, sans sacrifier quelque chose d'une importance morale comparable, alors nous devons le faire » (Singer 1972, 836). Sa position, concernée uniquement par l'injustice, dépasse sans difficulté le nationalisme méthodologique. La responsabilité en matière de justice appartient à tout acteur, organisations, ou individus.

Pour conclure, deux confusions sont à éviter. Premièrement, une théorie de la justice globale n'est pas forcément sans nationalisme méthodologique : certaines théories qui se disent de la justice globale sont simplement internationalistes, d'autres envisagent un Etat mondial. Deuxièmement, une théorie de la justice sans nationalisme méthodologique n'a pas besoin de se passer des Etats : ils sont des moyens parmi d'autres pour combattre l'injustice. Une théorie concernée par la justice évalue l'ensemble des moyens – organisations, marchés, pratiques sociales, individus – pour en choisir les plus efficaces selon le problème à résoudre.

Références

- Agnew, John. 2014. "Le piège territorial. Les présupposés géographiques de la théorie des relations internationales." *Raisons politiques* 54 (2):23-51.
- Barry, Brian. 1973. *The liberal theory of justice: A critical examination of the principal doctrines in a theory of justice by John Rawls*. Oxford: Clarendon Press.
- Beck, Ulrich. 2003. *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*. Translated by Aurélie Duthoo: Aubier Paris.
- Brubaker, Rogers. 2002. "Ethnicity without groups." *European Journal of Sociology/Archives Européennes de Sociologie* 43 (2):163-189.
- Chernillo, Daniel. 2011. "The critique of methodological nationalism : Theory and history." *Thesis Eleven* 106 (1):98-117.
- Dumitru, Speranta. 2014. "Qu'est-ce que le nationalisme méthodologique? Essai de typologie." *Raisons politiques* 54 (2):9-22.
- Dumitru, Speranta. 2015. "De quelle origine êtes-vous? Banalisation du nationalisme méthodologique." *Terrains/Théories* (3). doi: 10.4000/teth.567.
- Griffith, John. 1986. "What is legal pluralism." *Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law* 24 (1):1-55.
- Martins, Herminio. 1974. "Time and theory in sociology." *Approaches to sociology*:246-294.
- Milanovic, Branko. 2016. *Global inequality: A new approach for the age of globalization*. Cambridge Mas.: Belknap Harvard University Press.
- Rawls, John. 1971. *Théorie de la justice*. Translated by Catherine Audard. Paris: Presses Universitaires de France.
- Scholte, Jan Aart. 2000. *Globalisation: A critical introduction*, Palgrave Macmillan.
- Shaw, Martin. 2000. *Theory of the global state: Globality as an unfinished revolution*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Singer, Peter. 1972. "Famine, affluence, and morality." *Philosophy & Public Affairs*:229-243.
- Wimmer, Andreas, and Nina Glick Schiller. 2003. "Methodological Nationalism, the Social Sciences, and the Study of Migration: An Essay in Historical Epistemology." *International Migration Review* 37 (3):576-610.